

Quotité, taxes et indemnités

Année 2024

1. Impôt sur le revenu et la fortune, quotité		1,30	
2. Impôt foncier 1,15 o/oo + frais de cadastre 0,1 o/oo (sur valeurs officielles)	0/	oo 1,25	
. Taxe d'exemption du service du feu / maximum fr. 500.— / s/imp. d'Etat		o/o 5,00	
4. Taxe des chiens	Fr.	100.00	
5. Encrannes : - au pâturage / chevaux Les Breuleux - au pâturage / bovins - bétail de l'extérieur, supplément	Fr. Fr. Fr.	48.00 45.00 20.00	
6. Encrannes : - au pâturage / chevaux La Chaux - au pâturage / bovins	Fr. Fr.	65.00 65.00	
 7. Taxe des ordures : (TVA 8,1 % en sus) - Personnes physiques (par assujetti) - Propriétaires de résidence secondaire (par résidence) - Appartements de vacances et chambres d'hôtes - Exploitations agricoles - Autres usagers : selon décisions du conseil communal - min. - max. 	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	72.00 180.00 120.00 120.00 100.00 4000.00	
8. Prix de l'eau : (TVA 2,6 % en sus) - taxe de compteur diamètre 3/4 " (taxe fixe annuelle) diamètre 1 " diamètre 1 1/4 " diamètre 1 1/2 " et plus	Fr. Fr. Fr. Fr.	144.00 200.00 272.00 360.00	
 par m³ consommé Taxe supplémentaire annuelle pour entretien du réseau : par logement dans les résidences secondaires par logement de vacances propriété d'un habitant 	Fr. Fr. Fr.	3.00 100.00 50.00	

9. Taxe des eaux usées, par m³ (TVA 8,1 % en sus)	Fr.	3.00	
 10. Prix du terrain (au m2): terrain à bâtir viabilisé: selon décision de l'assemblée communale terrain d'aisance 	Fr.	19.00	
11. Prix à l'heure pour travaux	Fr.	27.50	
 12. Jetons de présence par séance : membres du conseil et assemblées communales commissions locales votations et élections au système majoritaire élections au système proportionnel 	Fr. Fr. Fr. Fr.	75.00 30.00 30.00 60.00	
 13. Indemnités journalières : pour une journée entière pour une demi-journée (plus de 3 heures) pour une séance de 2 à 3 heures pour une séance de moins de 2 heures 	Fr. Fr. Fr. Fr.	190.00 95.00 65.00 40.00	
14. Frais de voiture en dehors de la localité, par km	Fr.	0.70	
15. Un intérêt identique à celui appliqué par le service cantonal des contributions sera perçu sur les montants dus et arrivés à échéance.			
16. Taxe des résidences secondaires (forfait par appartement) Taxe de camping résidentiel (forfait par caravane)	Fr. Fr.	200.00 120.00	
17. Coefficient de base pour le subventionnement de logement	Fr.	2000.00	
18. Contribution des propriétaires de terres agricoles et de forêts au fonds d'entretien des chemins minimum Fr. 30 par are	Fr.	0.30	
19. Subvention pour panneaux solaires par installation	Fr.	1500.00	
20. Allocation de naissance	Fr.	2000.00	

Le conseil communal recommande l'acceptation du présent budget.

Les Breuleux, le 18 décembre 2023.

Au nom du conseil communal

Le président : Le secrétaire : Renaud Baume Pascal Faivet